

Chronique du conseiller provincial en apiculture

Automne 2009

Bonjour à vous tous apiculteurs, propriétaires d'abeilles, intervenants en apiculture et lecteurs s'intéressant de près ou de loin à l'apiculture. Cette chronique débutera avec un court bilan concernant les services-conseils pour poursuivre avec une brève rétrospective de la dernière saison apicole québécoise. Par la suite, nous vous présenterons notre réaction à un article rédigé dans la revue Protégez-vous au sujet de la conservation du miel, de nouvelles informations concernant les trappes à phéromones pour la fausse teigne, l'utilisation de couvercles répulsifs et le CCD (Colony Collapse Disorder).



Les Services-conseils en 2009

Chaque année, la popularité et la demande pour les services du conseiller provincial augmentent. En 2008, 57 contrats avaient été signés avec des producteurs apicoles. Cette année, on parle de 71 contrats dont quelques-uns avec certains producteurs de canneberges. Ces derniers souhaitaient avoir une idée de la qualité des ruches qu'ils avaient louées pour la pollinisation. Ces inspections ont permis, entre autres, de redorer le blason de la ruche québécoise auprès des producteurs de canneberges. Ainsi, à part quelques exceptions, ce travail nous a permis d'établir que nos ruches valent celles des producteurs ontariens. De plus, nous avons pu mettre en place un standard de qualité, auquel s'attendent les producteurs de canneberges au cours des prochaines années, soit un minimum de 12 cadres d'abeilles par colonie.

Au cours de nos visites, nous avons pu remarquer, particulièrement cette année, plusieurs cas d'infestation importante de la loque américaine. Cette situation pourrait être expliquée en partie par la fermeture de l'unité de désinfection des hausses à l'oxyde éthylène et de la moins grande vigilance de la part de certains apiculteurs. Certains d'entre vous pointeront peut-être l'humidité pour expliquer cette problématique. Mais ce facteur n'est pas réputé être à la base du développement de la loque américaine mais de la loque européenne. Soyez vigilants et détruisez tout cadre suspect dès sa détection, surtout si vous ne traitez pas, mais dans l'absolu faites en plus un traitement antibiotique après la dernière miellée. Pour plus de précisions référez-vous aux recommandations des vétérinaires.

Un rappel; il existe une solution de rechange à l'unité de désinfection, c'est l'irradiation. Quelques producteurs l'ont déjà utilisée. Cette solution est par contre assez dispendieuse. On parle de \$5.43\$ de la hausse. Pour plus d'information référez-vous au texte sur la page web du conseiller intitulé: Chambre d'irradiation pour contrer la loque américaine

Rétrospective de la saison 2009

Cette saison, dans la majorité des régions, après quelques semaines de beau temps au printemps la grisaille, la pluie et une température fraîche se sont installées pour une longue période. Si l'on compare à 2008, le printemps avait été un peu plus clément, mais il s'agissait, en plus chaud, sensiblement du même scénario pour le reste de la saison. Pour une majorité de producteurs, cette situation, a eu des effets négatifs directement sur les quantités amassées à la première récolte. On parle ici d'une moyenne de 25 à 40 livres alors qu'on aurait pu récolter au moins une centaine de livres en temps normal. Certains producteurs ont même sacrifié complètement leur première récolte espérant que la deuxième serait meilleure.

Malgré le retour d'une météo favorable, à la mi-août, la deuxième récolte ne fut pas celle que l'on attendait; un peu plus importante que la première mais rien de majeur, contrairement à l'an dernier, des régions comme la Montérégie et l'Estrie n'ont pas pu se reprendre. Fait important à noter, il semble que les récoltes dans les régions plus à l'Est comme le Saguenay Lac St-Jean, le Bas-St-Laurent et la Gaspésie ont tout de même été intéressantes cette saison; ces régions ayant été plus favorisées du côté de la météo.

Empoisonnement dans les canneberges

Suite à l'inquiétude de quelques apiculteurs et à l'observation par l'un d'entre eux de mortalité importante au cours de la pollinisation, une demande a été formulée aux services-conseils afin d'effectuer des rapprochements avec les conseillers dans cette production. Des échantillons ont été récoltés par le producteur et on a pu détecter au laboratoire du MAPAQ des doses près de trente fois supérieures à la dose létale pour l'abeille d'un insecticide biologique l'Entrust.

Ce produit est utilisé dans cette production chez les producteurs biologiques depuis quelques années pour la répression de la pyrale des atocas. Il possède un haut niveau de toxicité chez l'abeille tant qu'il est humide et considéré sans risque lorsqu'il est sec. Ainsi, sur le feuillage des plantes, le produit a le temps de sécher pendant la nuit, mais la problématique pourrait provenir des points d'eau en bordures des champs où les abeilles vont s'abreuver.

À la mi-septembre, une première rencontre fut donc organisée par les services-conseils au CETAQ (Club d'encadrement technique des atocas du Québec) afin de présenter la problématique aux conseillers et aux producteurs de canneberges. Étaient présents également des apiculteurs-pollinisateurs, des gens du ministère de l'Agriculture et un représentant de la compagnie Dow qui commercialise l'Entrust.

Suite à cette première rencontre, nous avons pu noter une belle ouverture de la part des producteurs de canneberges. Cette rencontre a permis à tous de bien comprendre la problématique. Nous devons toutefois nous rencontrer au cours des prochaines semaines

afin de déterminer notre plan d'action et tenter de faire ressortir des solutions possibles. Nous vous tiendrons au courant au cours de la prochaine chronique.

Article de la revue Protégez-vous

Un producteur de l'Estrie nous a fait part dernièrement de ses inquiétudes au sujet d'un article paru dans le numéro de septembre au sujet de la conservation du miel. Vous trouverez, dans ce qui suit, cet article et la lettre que nous avons envoyée à la rédaction.



Miel

Faut-il le garder au frigo?

Le miel se conserve à la température ambiante (idéalement entre 18 et 24 °C) pendant un an ou deux. On peut le laisser à des températures plus élevées pendant de courtes périodes, mais en cas de chaleur prolongée, il est préférable de le ranger au réfrigérateur. Il faut éviter de le garder près d'une source de chaleur et veiller à ce que le contenant soit toujours bien fermé.

Le miel non pasteurisé devrait pour sa part être conservé à environ 10 °C, voire au réfrigérateur, car il est plus susceptible de fermenter. **SC**

Photo: Réjean Poudrette

Deschambault le 18 septembre 2009

A qui de droit,

J'aimerais par la présente apporter quelques commentaires sur l'article concernant la conservation du miel dans votre numéro de septembre 2009, page 26. Premièrement, dans cet article, on indique que le miel non-pasteurisé devrait être conservé au réfrigérateur car il est plus susceptible de fermenter. Cette information est véridique si on ne tient pas compte d'un facteur important; le taux d'humidité. Par le fait même, il faut tenir compte qu'un miel réfrigéré aura tendance à cristalliser très rapidement.

La majorité du miel produit au Québec n'est pas pasteurisé. Une bonne partie des producteurs se font même un devoir de le chauffer au minimum; ce chauffage détruisant en grande partie les qualités organoleptiques et le pouvoir antioxydant du miel. C'est pourquoi, la majorité des apiculteurs extrait le miel des cadres lorsque l'humidité est en bas de 17.2%. Cette prévention permet donc aux apiculteurs de mettre en marché un miel qui a peu de risque de fermenter et qui n'a pas besoin d'être réfrigéré.

Deuxièmement, concernant la photo utilisée avec l'article, il s'agit d'un pot de miel de la compagnie Billy Bee basée en Ontario qui appartient maintenant à la multinationale américaine McCormick & Co. Il aurait été intéressant, à notre avis, de présenter une image d'un miel produit au Québec.

Veillez agréer nos meilleures salutations et n'hésitez-pas à nous contacter afin de confirmer l'information pour un futur article touchant au miel.

Bien à vous!

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Tremblay', with a long horizontal flourish extending to the right.

Nicolas Tremblay agr.
Conseiller provincial en apiculture

Fausse Teigne (Mise à jour)

Plusieurs apiculteurs en ont assez de la fausse teigne. Il existe une nouvelle technologie qui permet de contrôler cette peste. Il s'agit d'une trappe à phéromones qui attire les mâles papillons. Ainsi, ils ne s'accoupleront pas avec les femelles, ce qui réduira grandement l'infestation. Un apiculteur a testé ce produit. Il souligne sa grande efficacité. Certains producteurs nous ont informés qu'ils avaient eu des difficultés à commander via le lien web en Angleterre que nous vous avons fourni la saison dernière. C'est pourquoi nous avons effectué des recherches afin de trouver un fournisseur plus proche. Voici donc la procédure pour commander sur le site ontarien de la compagnie Cooper Mill LTD.

- Entrez l'adresse suivante dans votre barre d'adresse: www.coopermill.com
- Cliquer sur *Food industry and industrial pest Management*
- Par la suite cliquer sur *moth trap* dans la section *products*.
- Les produits qui nous concernent sont la *Delta 1 Trap* et la *Delta 2 Trap*.
- Cliquez sur *request a quote*, vous pourrez communiquer avec eux afin d'avoir un prix.

L'utilisation des couvercles répulsifs est-elle risquée?

Un vieil apiculteur de la Colombie Britannique a été récemment diagnostiqué atteint de la maladie de Parkinson. Apparemment, le spécialiste qui suivait cet homme lui a demandé, apprenant qu'il était apiculteur, s'il avait déjà utilisé de l'acide carbolique. Cette question lui a été posée parce qu'il existe apparemment un doute dans la communauté scientifique qui relirait la maladie de Parkinson à l'utilisation des phénols. Produits qui étaient utilisés sous les couvercles répulsifs pour la récolte des hausses de miel. D'ailleurs de nombreux apiculteurs utilisaient ces produits des années 70 aux années 90. Ainsi si un sondage était effectué auprès des vieux apiculteurs, il permettrait de comparer l'incidence de la maladie auprès du grand public et de déterminer si oui ou non le risque est présent.

Des nouvelles sur le CCD (Colony Collapse Disorder).

May Berenbaum à l'université de l'Illinois, Urbana-Champaign, et leurs collègues ont mis en place un projet afin de comparer le matériel génétique des abeilles touchées par le CCD et des abeilles échantillonnées avant l'arrivée de l'effondrement des colonies en 2006.

L'équipe a trouvé 65 gènes à l'apparence différente à l'intérieur des abeilles touchées par le CCD. Ils ont trouvé également des particules de matériel génétique ce qui est typique d'une infection par les virus du genre Picorna.

Ainsi cette recherche n'a pas pu prouver que les pesticides et/ou les infections bactériennes sont la cause principale du CCD. Berenbaum pense que les virus du genre Picorna, pourraient être la cause à la base de la problématique, lesquels rendent les abeilles vulnérables aux autres virus, aux pesticides et aux bactéries. L'équipe veut utiliser cette empreinte génétique afin de comparer des échantillons d'abeilles avec celles

d'autres pays croyant être affecté par le CCD. Ainsi elle pourrait voir si l'empreinte est toujours présente.

Chercher ces fragments génétiques pourrait servir de système de détection d'alarme pour les apiculteurs. "Cela peut ouvrir une porte pour le dépistage des colonies," dit Peter Neumann au Centre de recherche Suisse sur l'abeille.

Référence: [*Proceedings of the National Academy of Sciences*](#), DOI: [10.1073/pnas.0906970106](https://doi.org/10.1073/pnas.0906970106)

En espérant que vous avez apprécié ces rubriques, n'hésitez pas à communiquer avec nous pour tout commentaire ou question.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Tremblay', with a stylized flourish extending from the end.

Nicolas Tremblay agronome
Conseiller provincial en apiculture
120-A, Chemin du Roy
Deschambault, Qc
G0A 1S0
Cellulaire (418) 806-1311
Bureau (418) 286-3353 poste 224
Télécopieur (418) 286-3597
conseilsapi@crsad.qc.ca